

Ladite décision cesse de produire tous effets juridiques, au plus tard 365 jours calendaires après sa publication au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

### MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION

#### Décisions du 2 mai 1988 portant désignation de chargés d'études et de synthèse, par intérim.

Par décision du 2 mai 1988 du ministre de l'éducation et de la formation, M. Mohand Ibarissen est désigné en qualité de chargé d'études et de synthèse, par intérim.

Ladite décision cesse de produire tout effet juridique, au plus tard 365 jours calendaires après sa publication au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décision du 2 mai 1988 du ministre de l'éducation et de la formation, M. Braham Khellaf est désigné en qualité de chargé d'études et de synthèse, par intérim.

Ladite décision cesse de produire tout effet juridique, au plus tard 365 jours calendaires après sa publication au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

#### Décision du 2 mai 1988 portant nomination d'un sous-directeur, par intérim,

Par décision du 2 mai 1988 du ministre de l'éducation et de la formation, M. Akli Kassa est désigné en qualité de sous-directeur des moyens généraux, par intérim.

Ladite décision cesse de produire tout effet juridique, au plus tard 365 jours calendaires après sa publication au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

### MINISTERE DU COMMERCE

#### Arrêté du 6 avril 1988 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de la chambre nationale de commerce.

Par arrêté du 6 avril 1988, le conseil d'administration de la chambre nationale du commerce est composé comme suit :

— M. Omar Ramdane : Président de la section spécialisée bâtiments, travaux publics et hydraulique, Président,

— M. Mohamed Abada : Représentant du Parti du Front de Libération Nationale (F.L.N.) ;

— M. Abdellah Hasnaoui : Président de la section spécialisée des industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques, électriques, et électrotechniques.

— M. Brahim Bouard : Président de la section spécialisée des matériaux de construction, carrières, bois et lièges,

— M. Djaâfar Abbas-Turqui : Président de la section spécialisée des industries du plastique, caoutchouc, chimie et verre,

— M. Mohamed Lahkdar Hanafi : Président de la section spécialisée des industries agro-alimentaires et pêche,

— M. Abdelmalek Graba : Président de la section spécialisée des industries textiles et de la confection,

— M. Ahmed Bensaadoun : Président de la section spécialisée des industries "cuirs et chaussures".

— M. Tayeb Akkouche : Président de la section spécialisée "imprimerie, papier, carton".

— M. Tewfik Ghersi : Président de la section spécialisée "bureaux d'étude et engineering".

— M. Mohamed Lamine Titah : Président de la section spécialisée "transit, transport, tourisme et hôtellerie",

— M. Saïd Bendahmane : Représentant de la section spécialisée des industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques, électriques et électrotechniques.

— M. Louardi Chabani : Représentant de la section spécialisée "bâtiment, travaux publics et hydraulique",

— M. Nour-Eddine Meftah : Représentant de la section spécialisée des matériaux de construction, carrières, bois et lièges ;

— M. Ali Habour : Représentant de la section spécialisée plastique, caoutchouc ; chimie et verre ;

— M. Mohamed Boughrassa : Représentant de la section spécialisée des industries agro-alimentaires et pêche ;